



**COMITE DU JURA**  
**FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU**  
**PROVENCAL**



**REUNION DU COMITE DIRECTEUR**

**Le vendredi 15 avril 2022 à 18h30.**

**Au boulodrome régional de Bans**

**Présents :**

Mmes Aurélie BRENIAUX, Nadia DA COSTA, Emilie MARAUX, Alexandra MONNET-FISTEBERG et Yvette OUTREY.

MM. Dominique BACHELEY, Jean BINDA, Ludovic BRASSEUR, Patrick CROTET, Paulo DE BASTOS, Michel DEMOUGEOT, Michel FLAGEL, Patrick GRUNEISEN, Michel LIBOZ, Jean-Marie MARAUX, Julien MARAUX, Antoine MARTINELLO, Frédéric MONNIER, Gilles OUTREY, et Patrick PETETIN.

**Absents excusés :**

Docteur RAZAFINDRAKOTO Davida.

MM. Hervé MOINE, Marc SERTILLANGE et Christian VALET.

**Invités :**

M. Philippe JARCELLAT (excusé)

M. Michel BOURGEON (excusé)

M. Guillaume PICARD (excusé)

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres pour cette deuxième réunion de l'année.

En préambule, une pensée est adressée à toute la famille et amis de Mme Michèle LEGA, élue à la FFPJP, ancienne présidente du CD21 et qui siégeait au sein du comité régional comme présidente de la commission féminine.

Le CD39 est aussi informé du décès de Monsieur René MARQUES du club de Pont-de-Poitte.

Les membres présents observent quelques instants de recueillement.

D'autre part, le CD39 adresse ses félicitations et tous ses encouragements au CD21 qui s'est vu attribuer l'organisation du championnat du monde en 2024 au Zénith de Dijon. Le CD39 assure le CD21 de son aide pour l'organisation en cas de besoin.

En lien avec le contexte international, le CD39 a fait un don de 236€ en fournitures à destination des Ukrainiens et des réfugiés.

## **1 : Approbation de la réunion du CD39 du 18 février 2022**

Le compte-rendu réalisé par Aurélie BRENIAUX est adopté à l'unanimité.

## **2 : Point sur le début de saison sportive des championnats du Jura**

Le Président tient à rappeler les faits : « On ne peut pas dire que les Dieux du Ciel aient été cléments le week-end des 2 et 3 avril dernier. Après 14 jours d'un ensoleillement printanier, la neige et le froid ont contraint le club de Salins à devoir annuler et reporter l'organisation des 2 championnats prévus (l'individuel féminin et le doublette masculin). Le président Jean-Yves GAGLIARDI, dans son droit le plus strict en vertu des textes en vigueur, m'informait le vendredi à 15h30 de l'impossibilité d'accueillir ces épreuves et de son souhait de reporter ces championnats au 18 avril à Salins. Malgré l'information et la demande très tardive, j'ai accepté le principe de ce report mais il fallait obtenir l'accord de la fédération pour cette option. Mme VEROLA, en charge des championnats a donné son approbation et j'en profite pour remercier la FFPJP de sa bienveillance.

Maintenant, je tiens à rappeler que :

- Le calendrier départemental est soumis au calendrier unique imposé par la FFPJP avec obligation de demande pour tout report ou annulation.
- Un club qui a la charge de l'organisation d'un championnat décide du lieu de son déroulement si le site respecte les contraintes statutaires de la FFPJP et de ses règlements.
- Le CD39 n'a, sur ce point, aucun pouvoir pour imposer une délocalisation au boulodrome régional. Cela ne serait pas conforme ni à nos statuts, ni au règlement intérieur, textes par ailleurs votés en assemblée générale.

- La crédibilité de notre comité départemental est avérée et respectée par nos clubs parce que justement, nous appliquons les textes en vigueur.

Je le dis clairement, dans ce genre de situations, il faut être réactif, je l'ai été au mieux de ce que je pouvais faire et dans le respect de tous les textes, en ce sens, le CD39 n'a commis aucune erreur, le club de Salins n'a commis aucune erreur sur le fond, il a pris un choix qui doit être respecté. La seule maladresse que j'adresse au club de Salins et qui est à l'origine du déferlement de violences verbales sur les réseaux sociaux et pas que, est l'annonce tardive de l'annulation. Mais pour le club aussi, la décision n'a pas été facile à prendre. Quant au transfert à Bans, les conditions climatiques du samedi n'étaient pas meilleures là-bas.

En ce qui concerne la possibilité d'avancer ou de l'inversion avec l'individuel masculin, cette proposition n'était pas envisageable par rapport aux conditions matérielles et humaines que demande ce championnat tant à la table de marque qu'au niveau du nombre d'arbitres. Une possibilité est à connaître : faire un championnat en élimination directe mais les conditions doivent être annoncées aux joueurs avant le début des inscriptions.

Je finirai sans leur donner une place qu'ils ne méritent pas par condamner avec une grande fermeté la violence dont le CD39 a été victime sur les réseaux sociaux en particulier, une violence inouïe à mon encontre, celles des membres du CD39 venant de « bien penseurs » qui n'ont que des droits comme celui de diffamer ou d'insulter et ont oublié depuis longtemps leurs devoirs, comme celui du respect envers des dirigeants bénévoles qui donnent tant de leur temps dans les clubs ou au CD39 pour faire vivre notre sport.

Bien sûr, on a le droit de ne pas être d'accord, heureusement d'ailleurs, mais il y a la manière de l'exprimer.

Ma conclusion est un remerciement aux très nombreux messages reçus venant de toutes parts témoignant le soutien au CD39, au club de Salins et de l'impossible consensus sur une telle situation. »

Remarque : peut-on faire évoluer nos statuts pour ne plus rencontrer cette situation d'annulation de championnat malgré la structure à disposition ?

Réponse : les statuts ne peuvent être modifiés que lors de l'AG du Comité et après un vote de la part des clubs. Le Président ne souhaite pas que le CD39 oblige les clubs à organiser les championnats au boulodrome de Bans. C'est déjà problématique de trouver des clubs organisateurs donc si on les oblige, on risque de ne plus avoir de clubs supports.

Idée soumise : la décision d'organiser un championnat au boulodrome en cas de problèmes majeurs peut être envisagée au niveau des districts, à condition que ceux-ci l'inscrivent clairement dans leurs statuts.

Autre remarque : le calendrier de la FFPJP est trop chargé donc les dates de report ne sont quasiment pas possibles et les championnats commencent trop tôt dans l'année. Se posent aussi clairement la question de l'utilité des championnats régionaux

qui occasionnent une surcharge du calendrier et surtout un coût très important qui doit être supporté par les joueurs, clubs et comités.

Une demande est faite concernant la possibilité de faire passer en commission discipline les personnes qui ont insulté le Président du Comité et ses membres sur les réseaux sociaux. Aucune suite n'est donnée pour cette fois mais le Comité se donne le droit de le faire si cela se reproduit.

« Pour être complet, je félicite et met à l'honneur Ludovic BRASSEUR, Michel BOURGEON, la commission des jeunes, Hervé MOINE, Jean BINDA, le club de Mont-sous-Vaudrey et sa présidente Stéphanie CHEVANNE, le club de Salins et son président Jean-Yves GAGLIARDI, l'arbitre Frédéric MONNIER et tous les éducateurs encadrant des équipes qui ont permis l'excellent déroulement du championnat jeunes le dimanche 3 avril. Merci à tous. »

Table de marque du 18 avril :

- Doublette senior à 8h : Jean BINDA et Hervé MOINE
- Individuel féminin à 13h30 : Emilie MARAUX (13h30-20h), Jean BINDA.
- Arbitres : MM. LAMEIRAS, OUTREY et MONNIER.

**Dernière minute : le CD39 et lui seul a décidé d'attribuer 50€ par joueur et joueuse qui atteint les demi-finales de ces deux championnats. Mesure exceptionnelle compte tenu de l'horaire extrêmement tardif pour les malheureux concernés.**

Vote : 13 Pour                      5 Contre                      2 Abstentions

### **3 : Bilan du championnat régional Sport Adapté du 12 mars**

Remerciements aux médiateurs du CD39 : Adrienne et Antoine MARTINELLO, Dominique BACHELEY, Valérie DACLIN, Mathieu BESSON, Gérard PELLOTIER, Michel LIBOZ, Daniel AUCLAIR, Patrick GRUNEISEN, Patricia EME, Gilles et Yvette OUTREY. Merci également Frédéric MONNIER et Jean LOCATELLI pour l'arbitrage et Hervé MOINE à la table de marque.

Pour rappel, ce championnat est qualificatif au championnat de France. Très bon déroulement en présence de Camille APTEL, CTFR SA (Conseiller Technique Fédéral et Régional en Sport Adapté), et une remise des prix en présence de Jean-Pierre MARTIN de la FFSA (Fédération Française de Sport Adapté).

Pour information, le Comité du Sport Adapté s'est porté candidat pour l'organisation du Championnat de France en 2023. Le CD39 a apporté son soutien à cette demande et laissera le boulodrome à disposition en cas de besoin.

#### **4 : Bilan de la journée vétéran du 7 avril (édition 2021)**

Pour rappel, cette journée a été reportée à cause de la loi hiver qui rendait obligatoire les pneus neige pour se rendre à Moirans.

Il a été difficile d'organiser cette journée en amont à cause des défections puisque 102 joueurs/joueuses étaient qualifiés et seulement 94 étaient présents. Mais au final, ce fut une très belle réussite tant au niveau sportif qu'au niveau de la convivialité. Les participants ont été satisfaits.

Remerciements à Philippe JARCELLAT, au club de Moirans-en-Montagne et à son président Michel FLAGEL ainsi qu'à tous les membres de son club pour l'organisation. Remerciements aussi à la Maison Clavelin.

Remarque pour l'année prochaine : la Commission se laisse la possibilité d'ajouter à la liste des qualifié(e)s des membres invités (arbitres, responsable de tables de marques par exemple).

#### **5 : Commissions**

- Jeunes par Ludovic BRASSEUR

Félicitations aux nouveaux BF1 : Jérémy MARAUX et Mathieu BESSON (Mont-sous-Vaudrey), Ludovic BRASSEUR et Samuel BINDA (Champvans)

Bilan du championnat doublette jeunes : organisation difficile notamment à cause de la Covid. Des absences de dernière minute ont contraint les organisateurs à refaire des tirages dans différentes catégories. Il est noté quelques problèmes d'informations aux clubs entre le vendredi soir et le dimanche.

Une question est posée par rapport aux tenues homogènes complètes difficiles à faire respecter sur les Championnats jeunes puisqu'il est possible de mitiger 2 jeunes dans les équipes. Le haut reste obligatoirement homogène mais une tolérance est à apporter pour le bas.

Rappel : les tenues homogènes sont de la responsabilité des délégués et non pas des arbitres.

Proposition : un document émis par la Commission jeune sera envoyé aux clubs pour expliquer clairement les règles et les attendus sur les Championnats et les CDC.

CDC jeune : la Commission s'est réunie le dimanche 3 avril midi. Le CDC jeune est lancé avec, à ce jour, 4 équipes engagées en Benjamin/Minime et 4 ou 6 équipes en Cadet/Junior.

2 clubs se sont proposés pour organiser les 2 journées :

- journée 1 : le dimanche 1<sup>er</sup> mai au Chalet de Mont-sous-Vaudrey avec repas tiré du sac.
- journée 2 : le jeudi 26 mai à Clairvaux-les-Lacs.

Encadrement équipes benjamines : une question est posée « les éducateurs peuvent-ils entrer sur les terrains ou être à proximité des joueurs pour les guider au mieux ? »

Réponse de Frédéric MONNIER : « oui car la catégorie Benjamins n'est pas qualifiée au France et ils ont besoin d'aide et de bienveillance. Mais attention au comportement des éducateurs parfois trop virulents. »

Triplette jeunes : il aura bien lieu à Clairvaux-les-Lacs le 15 mai. Pour cette occasion, le club de Clairvaux proposera des formules repas à 13€ par adulte et 9€ par enfant.

Finale CDC jeunes : elle aura lieu les 24 et 25 septembre à Dijon. Il y aura au moins 2 équipes qualifiées par catégorie.

- Arbitrale par Frédéric MONNIER

Bon début de championnat dans l'ensemble.

Une demande est faite à la Commission Jeune pour avoir les informations au plus tôt pour permettre une organisation optimale.

Pour rappel, dès 2023, chaque club souhaitant participer à la Coupe de France devra fournir un arbitre. Une formation est proposée pour les nouveaux candidats avec 2 journées de tronc commun (en août et en décembre) + 2 journées complémentaires (8h de formation sur la pétanque, 4h sur le jeu provençal et 4h sur le tir de précision) + 4 arbitrages avec 1 arbitre confirmé. Il y a aussi la nécessité d'avoir le PSC1 (formation aux premiers secours) pour un coût de 60€.

Pour cette année, les arbitres pour la Coupe de France ont été difficiles à désigner car il y a beaucoup de rencontres et trop peu d'arbitres.

C'est M. Laurent DOLE du club de Salins-les-Bains qui assurera la formation PSC1 ouverte aux futurs arbitres et aux membres du CD39. Celle-ci se déroulera sur 2 journées. A noter la possibilité de faire appel à M. Michel GONCE lui aussi habilité à assurer cette formation.

En ce qui concerne les frais d'inscriptions aux formations d'arbitre, le CD39 s'engage à financer une partie.

- Féminine par Alexandra MONNET-FISTEBERG et Patrick CROTET

Le CD39 organiser un concours qualificatif le **samedi 16 avril 2022 à 14h en même temps que le championnat doublette provençal**. 22 triplettes inscrites.

C'est le district de la Joux qui se charge de l'organisation totale (concours + buvette + mises 60%). 2 équipes seront qualifiées pour la finale régionale.

La finale du trophée aura lieu le 27 novembre 2022 à Châlon-sur-Saône à partir de 8h30. Il faudra fournir 1 délégué pour les 2 équipes engagées et 3 cadeaux d'une valeur de 20€ sous forme de paniers garnis.

Remerciements au district de la Joux pour l'organisation et remerciements à Gilles et Yvette OUTREY et Philippe et Jocelyne JARCELLAT pour l'aide apportée ce week-end.

Dernière minute : félicitations aux joueuses d'Orgelet emmenées par Nadia DA COSTA et à l'équipe salinoise de Patricia FAIVRE-PICON qui ont obtenu leur qualification.

- Sportive par Emilie MARAUX

CDC : très suivi par les clubs cette année puisqu'il y a 92 équipes engagées au total avec la répartition suivante :

\*en senior masculin : élite = 8 équipes / honneur = 5 équipes / promotion 1 = 8 équipes / promotion 2 = 8 équipes / promotion 3 = 9 équipes / promotion 4 = 8 équipes.

\*en féminin : création d'une deuxième division avec 5 équipes en Division 1 et 7 équipes en Division 2.

\*en Vétérans, 34 équipes donc 5 groupes ont été créés avec 7, 6, 7, 6 et 8 équipes.

Avec le nombre important d'équipes participantes, les contraintes pour créer les groupes ont été nombreuses et cela implique des problèmes de déplacement.

Le CD39 tient à rappeler que les forfaits seront pénalisés et que les amendes seront appliquées aux clubs. A chaque club de veiller à la présence des équipes engagées.

En ce qui concerne la catégorie Vétérans et l'âge annoncé à 55 ans, la décision n'a pas encore été prise par la FFPJP.

Attribution par la FD d'un week-end de CNC à Bans les 8 et 9 octobre. Mont-sous-Vaudrey et Damparis joueront « à domicile ». Le CDC à cette même date se déroulera à Champvans.

Question : en cas de mauvais temps, que faire du CDC à Champvans ? Réponse : une autre date sera envisagée puisque le CDC a la priorité sur un concours départemental.

RAPPEL : au vu du nombre d'équipes et du nombre de divisions, merci de bien vouloir compléter les feuilles de match correctement (préciser les divisions !). Merci aux président(e)s de club de rappeler les obligations aux responsables d'équipes.

- Jeu provençal par Julien MARAUX

Les 2 tours départementaux ont eu lieu et se sont bien déroulés. Merci aux 4 clubs organisateurs sur les 2 journées.

Quelques points d'amélioration ont pu être notés, notamment en ce qui concerne l'éclairage de certains terrains. L'esprit convivial du jeu provençal s'est retrouvé et les parties ont eu lieu dans une bonne ambiance.

Résultats : 4 équipes (Champagnole et Mont-sous-Vaudrey dans la poule 1 et Sportivement pétanque et Moirans dans la poule 2) sont qualifiées pour la phase finale départementale à Messia le 9 juillet.

L'équipe vainqueur sera qualifiée pour la finale régionale les 17 et 18 septembre à Besançon (Rosemont) et enfin, 1 équipe représentant la BFC sera qualifiée pour la finale nationale.

Il faut se pencher dès maintenant sur la saison prochaine : si + d'équipes, il faudra créer des divisions. Un droit d'inscription de 25€ par équipe sera demandé pour couvrir les frais d'arbitrages.

## **6 : Point sur la trésorerie**

° licences et mutations par Antoine MARTINELLO

Situation à la date du 15/04/2022

### Affiliation :

27 clubs ont payé leur affiliation 2022.

Geslico comptabilise 26 clubs, le club de Passenans n'ayant pas de licenciés pour l'instant.

Le club de l'AS Jeanrenaud n'est plus affilié.

Le club de Bois d'Amont a annoncé son retrait.

Le club de la Pétanque Rousselande doit se prononcer prochainement.

### Licences :

1293 licences, soit 123.6 % par rapport aux 1046 licences établies en 2021 et 85.2 % par rapport aux 1517 licences établies en 2020.

1205 licenciés « senior » dont 955 masculins et 250 féminines répartis comme suit :

561 « vétérans » : 459 masculins et 102 féminines

644 « seniors » : 496 masculins et 148 féminines

88 licenciés « jeunes » dont 70 masculins et 18 féminines

29 « juniors » (23 masculins et 6 féminines)

28 « cadets » (22 masculins et 6 féminines)

20 « minimes » (17 masculins et 3 féminines)

11 « benjamins » (8 masculins et 3 féminines)

30 duplicatas et 7 corrections d'erreur ont été comptabilisés soit 37 à la charge des clubs.

126 créations de nouvelles licences.

108 licences avec reprise de carte.

### Mutations :

2 mutations internes 2020 traitées

3 mutations internes 2020 dont 1 gratuite en attente

1 mutation interne 2021 en attente



Pour 2022 :

- 76 mutations internes traitées et 1 en attente
- 3 mutations internes gratuites et 2 en attente
- 23 mutations externes sortantes traitées
- 1 mutation externe sortante gratuite (plus dans la base)
- 18 mutations externes entrantes ont été établies.

Trésorerie :

27 affiliations x 54.00€	=	1458.00€
1205 licences « Senior » x 50.00€	=	60250.00€
88 licences « Jeune » x 12.00€	=	1056.00€
37 duplicatas/corrections x 8.00€	=	296.00€
		-----
		63060.00€

A ce jour la somme de 26138.00 € a été réglée par chèque et 35092.00€ par virement bancaire, soit 61230.00 € et 1830.00€ sont à encaisser.

° Trésorerie par Dominique BACHELEY

Les règlements par virement bancaire sont en hausse.

Les principales dépenses depuis la dernière réunion sont l'achat des tenues pour le CD39 (1200€), les coupes pour les Championnats (1100€) et un acompte à la FFPJP (6000€).

2 demandes de subventions ont été faites.

Il faut être vigilant et réaliser des économies.

## **7 : Point sur le boulodrome régional**

Les lampes défectueuses ont été remplacées et divers travaux extérieurs ont été réalisés.

### **RAPPEL IMPORTANT :**

**° lorsque le club s'approvisionne auprès du CD39, il DOIT appliquer les tarifs mis en place.**

**° lorsque le club apporte ses propres boissons, il applique ses propres tarifs SAUF pour le prix de vente de la bière.**

**° le club applique ses propres tarifs pour la restauration vendue par ses soins.**

## **8 : Point sur la fédération : Jean-Marie MARAUX**

Les effectifs de la fédération sont conformes aux prévisions budgétaires avec à ce jour 247 363 licenciés pour 5631 clubs.

Pour le Jura, notons une progression de 122 % par rapport à 2021.

La reprise des activités et notamment des championnats et des compétitions des clubs (Coupe de France et Championnats des clubs) ont permis cette reprise de nos licenciés même si nous sommes, bien entendu, en dessous des 300 000 licenciés de 2019.

Lors des dernières réunions à Marseille du Comité Directeur Fédéral et du Conseil National, nous avons évoqué différents sujets qui avaient été abordés lors du Congrès National en distanciel de février puisque le Congrès de Belfort n'avait pu se tenir en janvier suite à l'interdiction du préfet.

Les propositions pour les championnats de France à venir :

- Le projet de ramener à 55 ans la date de la catégorie Vétéran pour 2023 a été largement débattu avec les Présidents des Régions, il a été proposé de surseoir à cette décision pour l'instant et le Conseil National devra donner des propositions pour juin 2022 au Comité Directeur.

- Le championnat de France Handisport est prévu pour 2023 mais un groupe de travail sera mis en place pour rédiger un cahier des charges spécifique et beaucoup de régions n'ont pas comme dans le Jura des conventions avec les fédérations Handisport et de Sport adapté.

- Championnat de France triplète mixte pour 2023

- Possibilité de jumeler le France triplète Jeunes avec le championnat de France de Tir de Précision le vendredi après-midi. Pour les Jeunes, un projet de changement de date en juillet est à l'étude au lieu du 3<sup>e</sup> weekend d'août.

- Pour la qualification du Tir de précision, il y aura 2 possibilités :

- 1 Qualification au niveau du club (année N – 1) pour ensuite aller au championnat départemental sur l'année N

- 2 Qualification au niveau CD sur l'année N

- Réforme des statuts des fédérations proposée par le CNOSF (Comité National Olympique Sportif français) :

Projet pour 2024 pour les Fédérations sportives : parité au comité directeur et élection des membres du Comité directeur (50 % au niveau des clubs et 50 au niveau des CD et CR). Pour les comités régionaux, application du même principe en 2028.

La finale de la Coupe de France 2023 devrait avoir lieu en mars à MONTBELIARD, organisation par le CD 25, la validation se fera au comité directeur fédéral de juin.

L'organisation du championnat du Monde 2024 a été confiée au CD 21 et se déroulera du 4 au 8 décembre au Zénith de DIJON.

Le Président remercie Jean-Marie pour toutes ces informations et sa présence compte tenu de ses très nombreuses obligations.

## 9 : Questions diverses

- Qualification aux Championnats BFC : il est regrettable que les équipes participantes aux Championnats départementaux et qualifiées au BFC n'assurent pas les délégations notamment sans raison valable. Les déplacements « longs » n'étant pas une raison valable.
- Agrément accordé à M. BONIN pour un concours le 3 septembre.
- Achat de deux banderoles : Remerciements à Michel DEMOUGEOT et Antoine MARTINELLO qui s'en sont chargés. Le Président les conservera.
- Délégués pour les régionaux :
  - ° Dole 27 août : Hervé MOINE étant indisponible. Il faut prévoir de le remplacer.
- Championnat de France Handisport : la candidature a été déposée à la FFPJP.
- Demandes de récompenses à transmettre **au plus tard le 20 juin** au Président du CD39.
- Tenues du CD39 : remerciements à Julien MARAUX. La distribution a lieu en fin de réunion.
- Loto du CD39 le 24 juillet à la salle des fêtes de Tavaux.
- Mise à disposition du boulodrome le 20 mai au Crédit Agricole pour son AG : environ 400 personnes. Interlocuteur M. SCHOUWEY et Hervé MOINE.
- Demande par M. Thomas DEVAUX pour une rencontre le jeudi 12 mai en sport adapté : (Foyer de Crançot, Foyer d'Aromas, Foyer de Morez, Foyer de Mont sous Vaudrey, service d'accueil de jour de Dole)
- Courrier de M. Hubert BARTHOULOT : composer une équipe du CD39 de 9 personnes (8 joueurs + 1 féminine + 1 personne en situation de handicap) pour le concours du centenaire de Louis PASTEUR le dimanche 22 mai.
- Location du boulodrome pour un rassemblement de voitures anciennes : le 25 juin.
- Stage de Radnic le 6 novembre : proposition d'accueillir Zvonko RADNIC pour un stage de perfectionnement ouvert à tous. Il est demandé 700€ pour la location à la journée. Aurélie BRENIAUX se charge d'être l'interlocuteur.

- Jean BINDA remplacera Patrick CROTET à la table de marque du championnat Promotion.
- **Commande de cercles pétanque et jeu provençal : les clubs qui souhaitent passer commande doivent transmettre leurs demandes au plus tard le 29 avril directement au Président.** A noter déjà 30 cercles (Poligny), 20 cercles provençal (CD39), 20 cercles (Bletterans)

La séance est levée à 21h40.

La secrétaire adjointe du CD39 FFPJP  
Aurélie BRENIAUX

Le Président du CD39 FFPJP  
Paulo DE BASTOS